



Déclaration liminaire CFTD au Comité Social d'Administration des DDI du 6 décembre 2023

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord la CFDT tient à souligner qu'une fois n'est plus coutume, la réunion se tient le jour prévu et qu'elle n'a pas été annulée ou reportée. Au travers de cette remarque, la CFDT veut souligner que, depuis que le dialogue social est passé au MI, il est devenu difficile.

Des réunions annulées ou reportées donc, des groupes de travail sans but précis, si ce n'est cocher la case « ça, c'est fait » et des accords nationaux, comme celui sur le télétravail qui sort enfin du placard après de trop longs mois d'une élaboration menée au pas de sénateur.

De notre côté, nous avons l'impression d'un sacré déclassement, passant de DDI pilotées par le secrétariat général du gouvernement à des DDI pilotées par le service RH du ministère de l'Intérieur, la chute est incertaine, les conséquences ne sont pas neutres.

Ainsi par exemple, quand un directeur de DDETSPP, celui du département des Deux-Sèvres pour ne pas le citer, décide d'un commun accord avec lui-même d'imposer un jour de télétravail au mépris total des textes en vigueur, et sous couvert d'économies d'énergie pour l'État mais pas pour les agents, la seule réponse de vos services est « *nous allons nous assurer que le dialogue social a eu lieu* ». Cela nous laisse (presque) sans voix.

*

Avec cette déclaration liminaire, nous tenons également à vous alerter sur la mise en œuvre chaotique du transfert de la compétence police de la publicité au 1^{er} août 2024.

En effet, et pour mémoire, le Conseil d'État avait demandé que l'entrée en vigueur de la décentralisation de la police de la publicité soit différée de 2 années pour laisser le temps aux collectivités de s'y préparer. Les Sages n'ont pas été écoutés, sans doute que d'autres savaient mieux qu'eux.

Soit dit en passant, cela nous rappelle quelques histoires que les vieux syndicalistes se racontent régulièrement au coin du CSA, sur des organisations syndicales qui ne sont pas écoutées car là aussi d'autres savent mieux qu'elles.

Bref, de nombreuses collectivités locales sont dans l'incapacité de se préparer et les agents en charge de cette mission de service public sont toujours dans l'attente de la note d'accompagnement RH. Le MTECT présent à ce CSA ne manquera pas d'éclairer nos lanternes.

Quoiqu'il en soit la succession et la récurrence de ce type d'errements sur les transferts de missions finit par lasser et mériterait qu'une mission d'inspection se penche sur le sujet. Elle se prononcerait sur la méthode et les moyens dévolus à ce type d'opération de transferts de charge de l'État impécunieux vers les collectivités étranglées financièrement dans un souci plus que minimal du service public.

*

L'enchaînement avec les JO ne coule pas de source, mais d'ores et déjà la CFDT a nombre de points d'alerte et cela va être sportif. Il a été annoncé que les agents des préfectures accueillant des lieux de compétition verraient leurs congés d'été suspendus, tout comme les textes régissant la

préservation de la santé et de la vie personnelle des agents quant au temps de travail. Pour les autres, comme pour la sobriété énergétique, allez, hop, télétravail pour tout le monde.

La CFDT souhaite savoir s'il y aura d'autres agents concernés, dans les DDI notamment tout en rappelant que la circulaire de Madame la Première Ministre prévoit des échanges formels avec les représentants des personnels à tous les niveaux nationaux et locaux.

Vous ne serez pas surpris que la CFDT les considère indispensables et veillera au respect de ce dialogue qui ne devra pas se dérouler comme trop souvent à la dernière minute sous forme de monologue.

On notera au passage, que le télétravail bien que soumis à la demande de l'agent d'un à trois jours, ne dépasse pas dans les faits 1, voire 2 jours à la bonne volonté de la hiérarchie, sauf quand cela arrange l'administration. Pour les JOP (Jeux Olympiques et Paralympiques ou devrais je dire Journées Obligatoirement sans Présentiel ?!), l'État statue que l'on peut aller jusqu'au télétravail à 100 %. Quant aux agents dont les missions ne sont pas télétravaillables, ils se débrouilleront et risquent de se retrouver d'office en ASA avec perte de droits à congés et éventuellement de rémunérations accessoires.

*

Nous abordons maintenant des chantiers de convergence pour lesquels nous n'avions initialement qu'une liste à la Prévert. Les solutions opérationnelles de ces fameux chantiers sont élaborés dans l'intimité confortable des secrétariats généraux des ministères de l'ATE sans jamais que ne soient audités les représentants des personnels des dits ministères et encore moins ceux de ce CSA de Réseau.

Le président de la République ne s'était pas privé de faire savoir qu'il considère les corps intermédiaires comme des freins pour faire avancer la France. Nous ferons remarquer que, de notre point de vue, lorsqu'une voiture est lancée à pleine vitesse dans le noir, tous feux éteints et avec de la boue sur le pare-brise, des freins restent utiles quand on fonce droit dans le mur.

*

Enfin, nous achèverons cette déclaration un peu plus amère que d'habitude sur les fameuses réunions locales de déclinaison du grand plan d'action décrété par la DRH, sans concertation aucune avec les organisations représentatives de ce CSA de Réseau des DDI, suite au rapport sur les SGCD. Elles ont eu lieu en urgence, enfin quand elles ont eu lieu.

Ainsi par exemple, la Lozère vous a envoyé un retour du fonctionnement local du SGCD, rédigé en interne, sans aucune concertation avec les organisations locales... Là encore le MI laisse faire.

Bref, dans les départements où cela a été fait, une simple réunion où est dispensée la bonne parole dans la plus pure verticalité préfectorale, puis ... plus rien. Pas de groupes de travail, pas de suite, le vide intersidéral, la case a été cochée et basta.

L'intention de Monsieur le secrétaire général était louable mais le résultat est inexistant, tellement inexistant que cela donne une idée de l'infini, et nous serions bien en peine de l'évaluer.

La CFDT continue d'espérer que la démarche initiée va malgré tout être relancée, avant que tout ne soit phagocyté par les JOP, car nous croyons effectivement qu'il peut y avoir des solutions locales.